COMPTE-RENDU de la COMMISSION IMMOBILIÈRE
Du 19 février 2024
concernant les projets du bâtiment D de la cité administrative, le projet d'installation de l'accueil du CFP de Cholet et le projet d'installation de l'accueil du CFP de Saumur
convoquée à la demande des représentants des personnels

Ulysse, la nouvelle instance du dialogue social de la DDFIP 49 !

La direction se dit surprise de nos exigences en termes de dialogue social et considère que les informations ont été largement diffusées sur le site Ulysse. On ne se lasse plus de leur réexpliquer les règles du dialogue social et leurs obligations d'informations des représentants du personnel dans les instances dédiées.

Circulaire Borne : une base juridique fluctuante

Alors, certes la circulaire « Borne » établit le cadre juridique dont l'administration se prévaut pour raboter le moindre m² – utilisable ou non utilisable, sans distinction au reste – mais cette circulaire n'oublie pas tout de même de mentionner que le bien-être des agents doit être un élément avec lequel composer et qu'ils doivent être associés aux projets les concernant. Et là, clairement ça pèche !!!
Le cadre juridique devient tout de suite moins contraignant quand il s'agit de s'attacher aux conditions de vie au travail des agents de la DGFIP...

- **Les ratios de surface des bâtiments de la DDFIP 49**

Conformément à ses obligations dans le cadre du dialogue social, la direction nous soumet des chiffres : les SUB et les m² par résidents. Mais il nous en manque de nombreux pour établir la réalité derrière ces éléments présentés comme factuels. Nous avons demandé des compléments d'information pour pouvoir traduire les situations que ces chiffres masquent.

Code Site	Code bâtir	Site	bâtiment ou terrain	SUB tot	SUB DDFIP49	Effectifs physiques	Résidents	Ratio optimisation
				29 714,10	22 856,51	849,00	782,25	SUB/Résident
101375	135227	CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SEGRE	CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SEGRE	1 839,32	1 839,32	20	19,10	96,3
102798	146000	CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BAUGE	CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BAUGE	1 811,70	1 735,21	21	20,60	84,2
145793	136964	CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHOLET	CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHOLET	4 127,30	3 899,47	142	132,60	29,4
141142	145484	CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAUMUR	CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAUMUR	2 886,82	2 735,85	86	82,20	33,3
115992	145665	DDFIP 49	DDFIP 49 Tour	2 092,60	2 092,60	82	74,10	28,2
115992	144537	DDFIP 49	DDFIP 49 HP	614,70	614,70	21	20,80	29,6
142099	136934	DIRECTION ANNEXE DDFIP	DIRECTION ANNEXE DDFIP – ARNAULD	2 129,94	1 988,94	67	51,95	38,3
142795	195150	CITE ADMINISTRATIVE	BAT C	3 730,50	2 274,70	122	110,70	20,5
142795	386472	CITE ADMINISTRATIVE	BAT D	6 604,85	3 269,72	161	149,60	21,9
115426	146550	TRESORERIE PRINCIPALE DU CHU	TRESORERIE PRINCIPALE DU CHU		412,00	28	26,00	15,8
116053	145706	TRESORERIE ANGERS MUNICIPALE			485,00	28	26,50	18,3
209862	477339	TRESORERIE TRELAZE	TRESORERIE TRELAZE		548,00	29	27,50	19,9
142729	146276	ESI	ESI – CENTRE DE CONTACT	3 876,37	961,00	42	40,60	23,7
					SUB : Surface Utile Brute			

La SUB (Surface Utile Brute) prise en compte pour imposer un ratio de 16 m² SUB par résident prend en compte les dégagements, les couloirs, les toilettes, les restaurants administratifs et les espaces d'accueil du public et ce sur tous les sites du département. Aussi, les lieux de Segré et de Baugé dont la direction a préalablement organisé la désertification au nom d'un NRP contestable et contesté, sont pris en compte dans leur intégralité pour imposer aux agents de s'entasser au bâtiment D de la cité administrative.
Et les bureaux des encadrants, sans être redimensionnés à la baisse compteront également dans le calcul du ratio.
Sans davantage de places de parking et avec un RIA déjà sous-dimensionné et saturé en l'état, les conditions de vie des agents vont encore se dégrader au-delà même des 16m2 qui leur seront alloués.

Il s'avère que le service SPIB de la centrale a demandé à la DDFIP 49 de mettre en œuvre la cession du site d'Arnauld et d'organiser la réimplantation des services.
Concernant l'avenir des sites de Baugé et Segré, la direction évoque le SDIR le schéma régional piloté avec le préfet de région et qui est en cours d'élaboration. Ce schéma envisage deux perspectives : soit densifier les sites

avec des administrations de l'état ou d'autres administrations locales et voir éventuellement une ouverture partielle aux entreprises, soit organiser la cession de ces biens immobiliers de l'état.
Quand les fantasmes de la vision auto-centrée parisienne impose sa loi en province, on se voit contraindre à délaisser des lieux de travail pourtant fonctionnels et on se trouve avec des conditions de travail dégradées !

- **Éco -responsabilité**

La direction cite allègrement la Circulaire du 21/11/2023 sur la transition écologique. Et ce faisant, c'est sur chaque agent individuellement que la direction reporte son éco-responsabilité.
Se défausser de son engagement écologique en ensardinant ses agents est tout sauf de la « responsabilité ».

- **Vente du site Arnauld**

La question a été posée sur l'avancée du processus de vente et Monsieur Guérineau nous a assuré que rien dans ce domaine n'est acté et rien n'a été engagé.

- **Porte coupe feu au bâtiment D : halte !!!**

La préfecture change les portes palières (qui ne sont pas des portes sécurisées) par de vraies portes coupe-feu, ainsi que dans plusieurs bureaux occupés par des agents ; les travaux vont être effectués cette semaine (du 19 au 23 février 2024 par la DDT) ; Il n'y a pas eu de présentation du repérage avant travaux ni de plan de prévention : l'ISST oblige la direction à stopper net ces interventions afin de se conformer à la procédure.

Projet d'aménagement du bâtiment D de la cité administrative d'Angers

- **Organisation des travaux**

On est sur un flou artistique préoccupant quant aux modalités des travaux, les dates et la durée. Et le calendrier présenté à ce stade est très imprécis quant à ces éléments.
La logique même de travaux implique des impondérables dans les délais, ce qui ne rend évidemment pas l'exercice aisé et nuit également à une visibilité claire des impacts que cela aura pour les agents.

Mais cette commission est pour nous l'occasion d'apprendre que le projet « hypothétique » est en réalité un projet largement entamé puisque qu'une convention de maîtrise d'ouvrage est en cours de signature, et ce, pour l'ensemble de la période (2024 à 2027). Elle serait même légèrement en retard sur le planning initial.
Les agents n'ont pas été consultés. Pourtant les travaux commencent bientôt. Quand il est urgent d'attendre pour avancer solidement, nos directions foncent têtes baissées…
Ce qui est ressorti des échanges avec la direction quant au positionnement des services :

- au 1er étage, il y aura les 67 agents du SIP (hors acceuil). Le standard et l'huissier vont au 2ème étage.
- au 2ème étage, il y aura 61 agents avec le SIE avec le PRS (59 agents) avec le standard et les huissiers.
- au 3ème étage, il y aura 75 agents avec la paierie départementale, le SGC d'Angers et le contrôle fiscal, soit les BDV et la BCR (27 agents).

Par incidence, on ne peut que s'attendre à ce que ce remue-ménage impacte le bâtiment C même si à ce stade, rien n'a été formulé à ce sujet.
Quant à la dircofi et au positionnement de ces agents, la direction nous oppose un silence total et déclare ce point hors de la compétence des représentants du personnel de la DDFIP 49.

- **Aménagements et déménagements en cascade :**

Les hypothèses d'installation sont plurielles. Mais la direction s'engage sur le fait que chacun aura sa place attitrée (mais elle oublie de penser aux « nomades » qui ont pourtant besoin d'un véritable espace de travail). Elle envisage des salles de réunions possiblement mutualisées. Et elle garantit que des espaces de convivialité seront disponibles mais sans avancer davantage d'éléments.
En ce qui concerne le planning de déménagements, tout en gardant à l'esprit que celui-ci est susceptible de bouger en fonction des impondérables liés aux travaux, on a une première idée de ce que cela va donner.

On commence par le premier étage, secteur sur lequel les réflexions ont pu être plus facilement abouties.
La première moitié va donc libérer les lieux le temps des travaux au cours du premier trimestre 2025. La période de la campagne d'imposition va être neutralisée. Et ensuite la deuxième partie du SIP va à son tour libérer les lieux le temps des travaux pour réaménager à la fin 2025.

Un repérage avant travaux devra nous être signalé.

La grande interrogation reste le lieu de repli des agents : que vont-ils devenir pendant la phase des travaux ? La direction chercher encore à ce jour une solution. L piste de l'Algeco n'est pas exclue.

- **Désamiantage** :

Au premier étage, le traitement de l'amiante dans les peintures des sanitaires ne nécessite pas un confinement.
Au 2ème étage, la présence d'amiante dans les sanitaires et les sols va, en revanche, exiger un confinement total sur site inoccupé.

L'ISST informe que la direction devra présenter un dossier d'impact et une maîtrise d'usage pour les agents.

- **Flex-office : un retour en catimini ?**

Au détour de la présentation de ces hypothèses, le flex-office qui avait été banni des discours de la direction semble n'être plus si indésirable et pourrait retrouver insidieusement une porte d'entrée dans ce projet.

Projet d'aménagement de la banque d'accueil du CFP de Cholet

La consultation des agents est toujours mise en avant pour la présentation d'un projet...force est de constater que la direction n'a pas la même conception sur la notion « d'agent », qui pour elle, se résume à un responsable de site et des chefs de service !

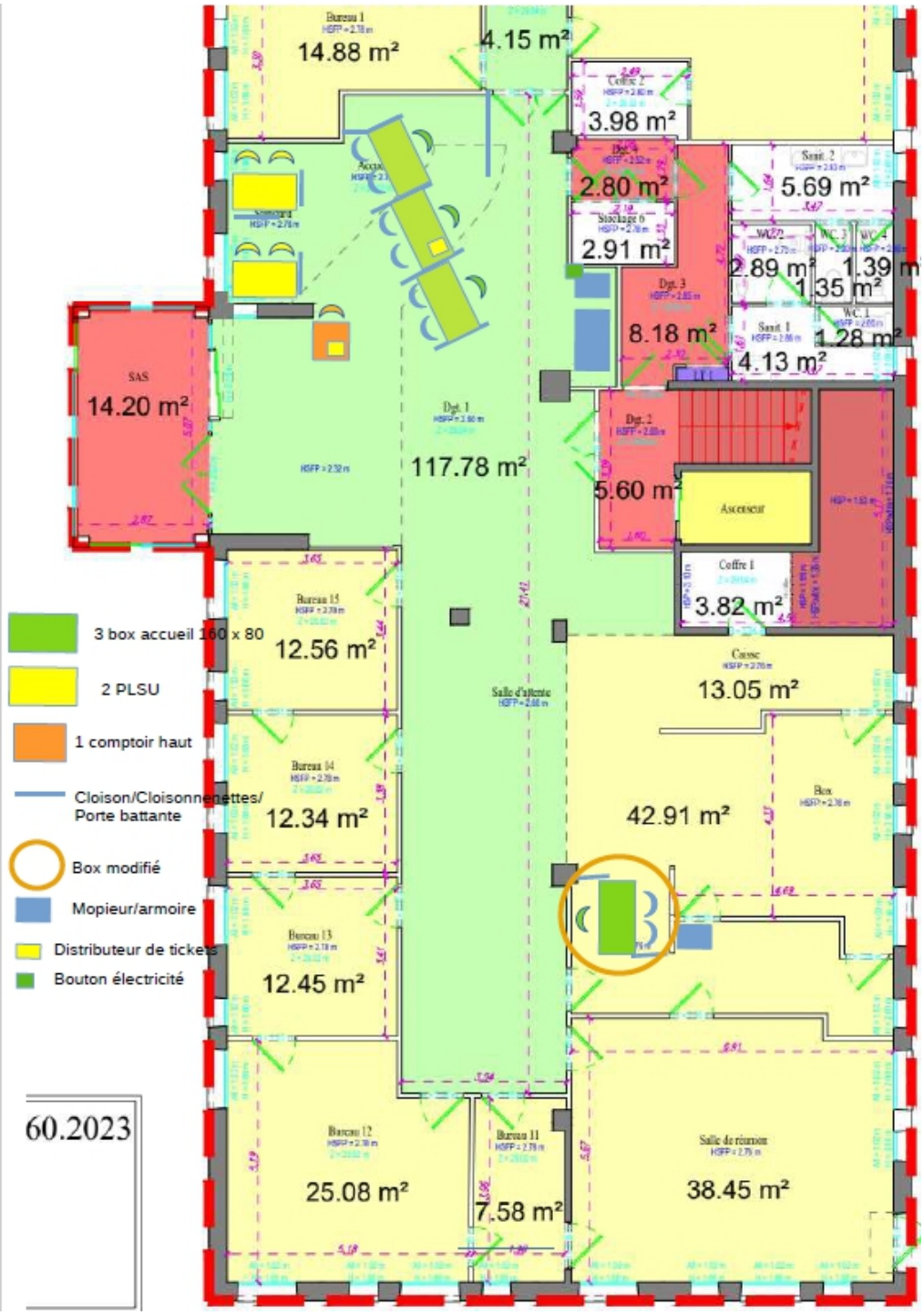

L’ergonomie n’est pas respectée quant au bureau et siège haut destiné à un agent de service civique, installation pouvant engendrer des TMS, même s’il est amené à beaucoup bouger,
Cette solution est moyennement acceptable, même si actuellement la personne travaille debout sans pouvoir s’asseoir.
La sécurité des agents n’est pas respectée dans cet espace, malgré l’accent de la DG à ce sujet : « "Votre protection et votre sécurité sont au cœur de mes préoccupations" Antoine Magnant du 8 février 2024 sur Ulysse »
Les plans ont été élaborés avec l’aval des agents.

La direction nous garantit que ces plans sont encore à l’état de projet et sont susceptibles d’être modifiés si des demandes sont formulées. Alors n’hésitez pas à doubler vos revendications auprès de vos représentants du personnel.

Projet d’aménagement de la banque d’accueil du CFP de Saumur

Les constats quant à l’implantation de l’accueil proposé en commission sont les mêmes que pour l’accueil de Cholet.
Cependant, les agents du SDIF n’ont pas été entendus quant à leur volonté d’avoir un box d’accueil fermé. La direction nous a manifesté sa surprise de n’avoir pas été destinataire de ces demandes du SDIF. Elle va entamer une nouvelle phase de consultation et modifiera les plans en conséquence.